

Circuit de l'Ermitage à Locquignol



Visorando



Trace n° 7754873

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours réservé aux cavaliers confirmés en Forêt Domaniale de Mormal au cours duquel vous passerez au Carrefour de l'Ermitage.

Durée	3h	Difficulté	Moyenne
Distance	21,21 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	73 m	Activité	Cheval
Dénivelé négatif	77 m	Commune	Locquignol (59530)
Point haut	180 m	Région	Avesnois
Point bas	148 m		



Description

Auberge du Croisil, à l'intersection de la route de Landrecies et de la route de Sassegnies. Le Croisil vient du vieux français « croisillac » - carrefour (nom de canton forestier).

(D/A) Empruntez, à gauche la Route de Sassegnies.

(1) Environ 900 m plus loin, empruntez à gauche le sentier au dessus de la Laie Bauduin. Arrivez sur une allée caillouteuse, partez à gauche où vous devez franchir un fossé profond avec ruisseau.

(2) À l'entrée du Sart Bara, suivez la Route de Landrecies à droite, sur une centaine de mètres avant de tourner à gauche sur une centaine mètres et de partir à droite sur une piste cavalière qui vous amène à la RD 33.

(3) Traversez avec prudence la route départementale pour emprunter la Route des Massards tout droit. Celle-ci vous amène sur la route d'Hecq à Hargnies.

(4) Tournez à droite. Après environ 100 m, virez à gauche dans le Sentier Saint-Hubert. Coupez successivement la Route du Pinson, la Route Coulon, la Route de la Flaquette. Traversez la D33 **avec prudence** et engagez-vous en face sur la Route Saint-Hubert. Croisez la Laie du Vert Donjon

(5) Tournez à gauche dans la Laie Hecquet (silence et attention, vous rencontrerez certainement cerfs et chevreuils).

(6) Au croisement avec la Laie de la Pâture d'Haisne, obliquez légèrement sur la droite en maintenant votre monture sur la droite, un sentier de découverte piéton emprunte le côté gauche. Bifurquez ensuite à droite, dans le layon entre les lots 629 et 630 (passage délicat).

(7) Tournez à gauche Chemin de Raucourt (ornières profondes), puis traversez la Route goudronnée d'Hecq afin de continuer sur le chemin de Raucourt. Croisez successivement la Route de Preux puis la Route de Fontaine pour aboutir au carrefour de l'Ermitage.

(8) Longez **prudemment** D233 sur son bas-côté gauche pendant une cinquantaine de mètres. À la 1^{re} intersection, virez à gauche dans l'allée équestre. Attention, deux passages de fossés délicats. Vous avez la possibilité de les contourner par la droite. Après avoir traversé la Route de l'Ermitage, poursuivez jusqu'à la Route Tortehaie.

(9) Traversez avant le passage à niveau. Suivez, légèrement sur votre droite (Nord-Est), le layon dans le lot 1047 qui vous amène à la route de Sassegnies. Virez alors à gauche et arrivez aussitôt à une intersection empruntée à l'aller.

(1) Continuez tout droit jusqu'au point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Auberge du Croisil**
| N 50.180172° / E 3.755417° - alt. 166 m - km 0
- 1 Laie Bauduin**
| N 50.177286° / E 3.767434° - alt. 163 m - km 0.92
- 2 Route de Landrecies**
| N 50.193389° / E 3.777476° - alt. 175 m - km 3.03
- 3 Route des Massards**
| N 50.201658° / E 3.767391° - alt. 149 m - km 4.26
- 4 Sentier Saint-Hubert. 500 m après la - Rhonelle (rivière) - Affluent de l'Escaut**
| N 50.215501° / E 3.738938° - alt. 170 m - km 6.8
- 5 Laie Hecquet. Après l' - Écaillon (rivière) - Affluent de l'Escaut**
| N 50.204295° / E 3.689671° - alt. 162 m - km 10.77
- 6 Croisement avec la laie de la pâture d'Haisne**
| N 50.193911° / E 3.706751° - alt. 173 m - km 12.45
- 7 Chemin de Raucourt**
| N 50.187921° / E 3.702846° - alt. 173 m - km 13.31
- 8 - Carrefour de l'Ermitage (Forêt de Mormal)**
| N 50.171157° / E 3.736234° - alt. 166 m - km 16.34
- 9 Passage à niveau**
| N 50.160546° / E 3.755117° - alt. 149 m - km 18.14

 **D/A Auberge du Croisil**

N 50.180227° / E 3.755417° - alt. 167 m -
km 21.21

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée pédestre).

Suivez le balisage Orange.

En période de chasse, l'accès à la Forêt Domaniale de Mormal peut être interdit, renseignements auprès des mairies.

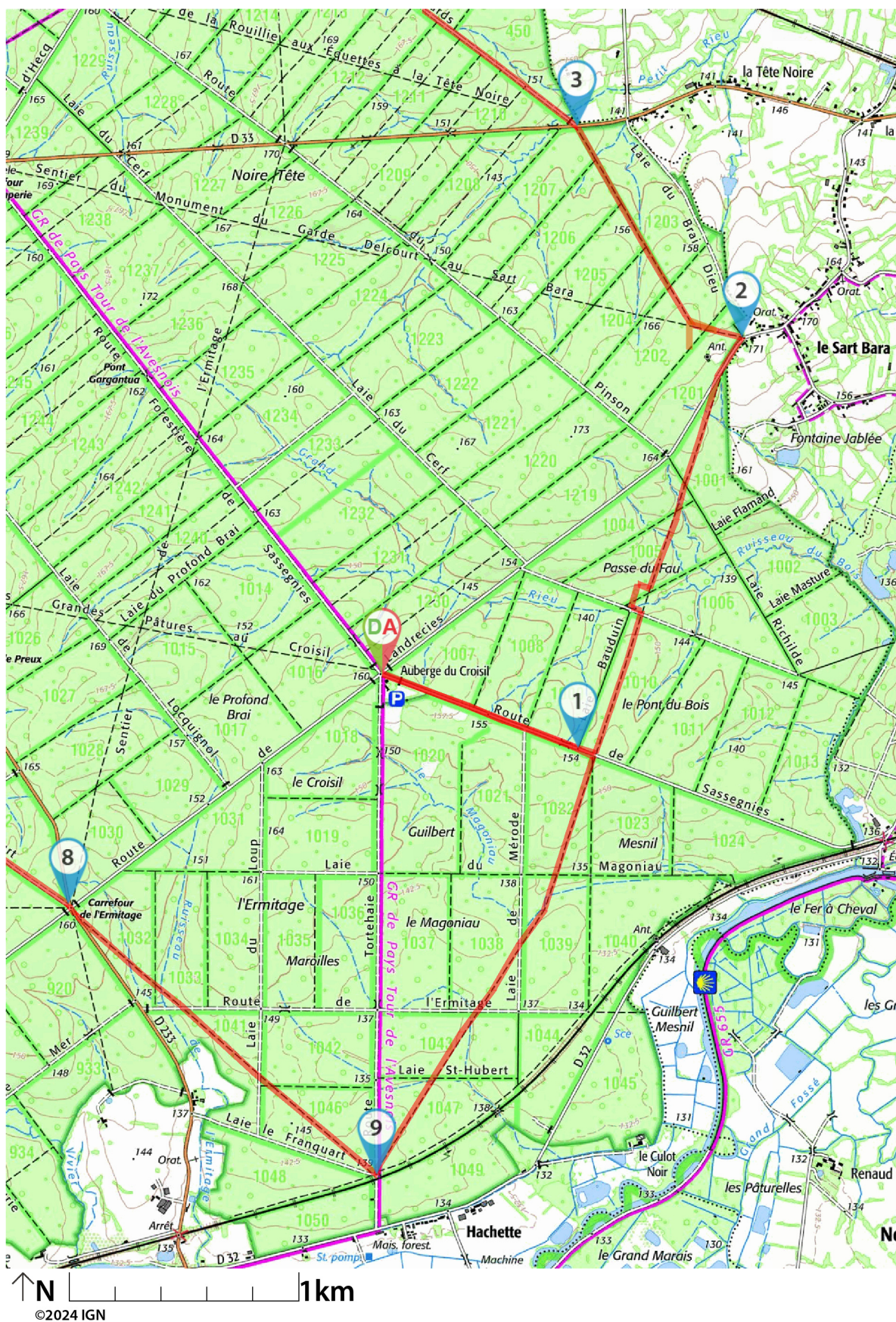
A proximité

La carte de Cassini (XVIII^e siècle) indique « Hermitage Récolets ». Ce serait, à cet endroit que fut érigée une véritable abbaye, détruite en 1790. Une fouille, effectuée il y a une cinquantaine d'année a permis d'y retrouver la trace de plusieurs bâtiments. Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-l-ermitage-a-locquignol/>

En savoir plus :

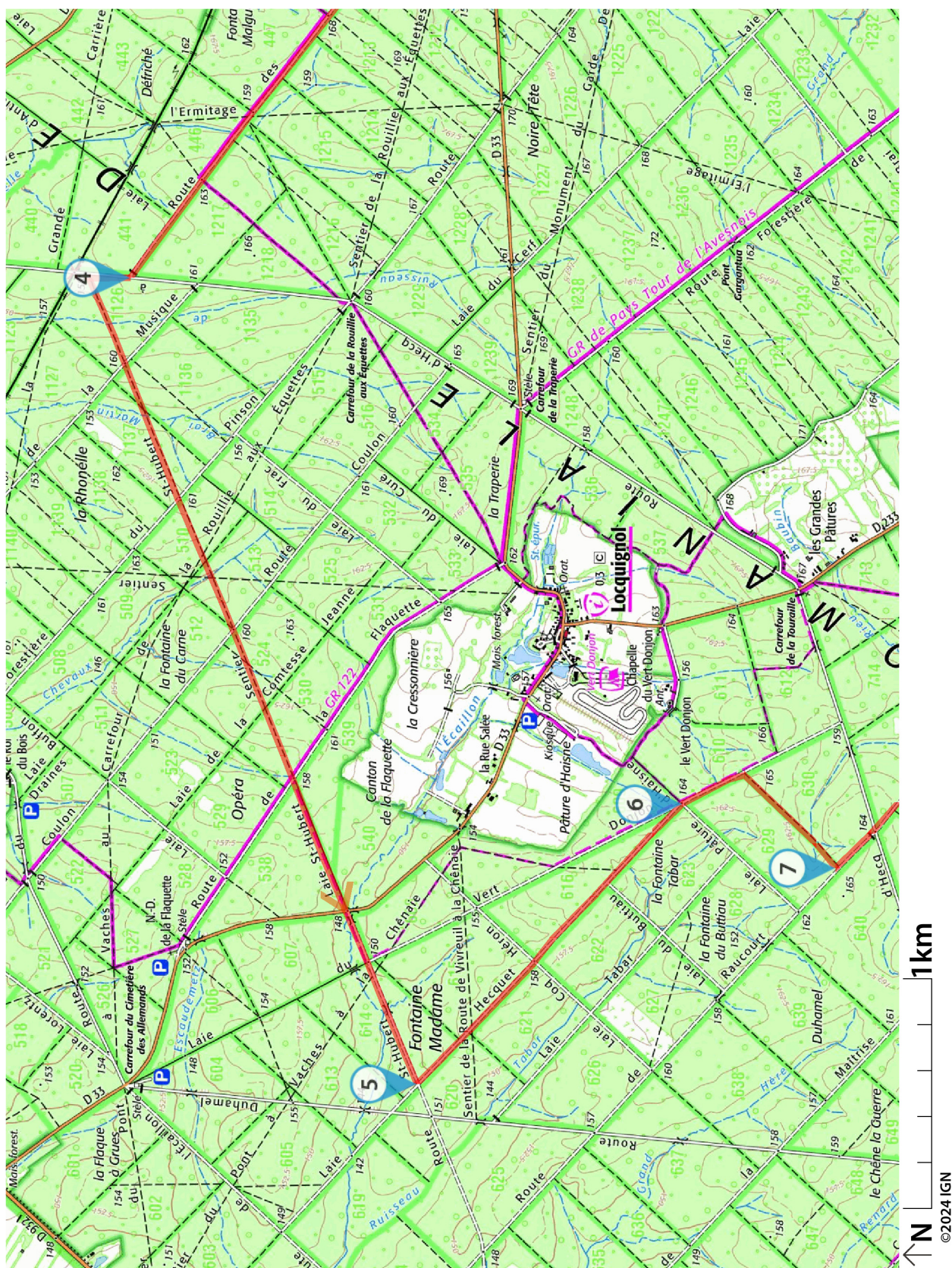
Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



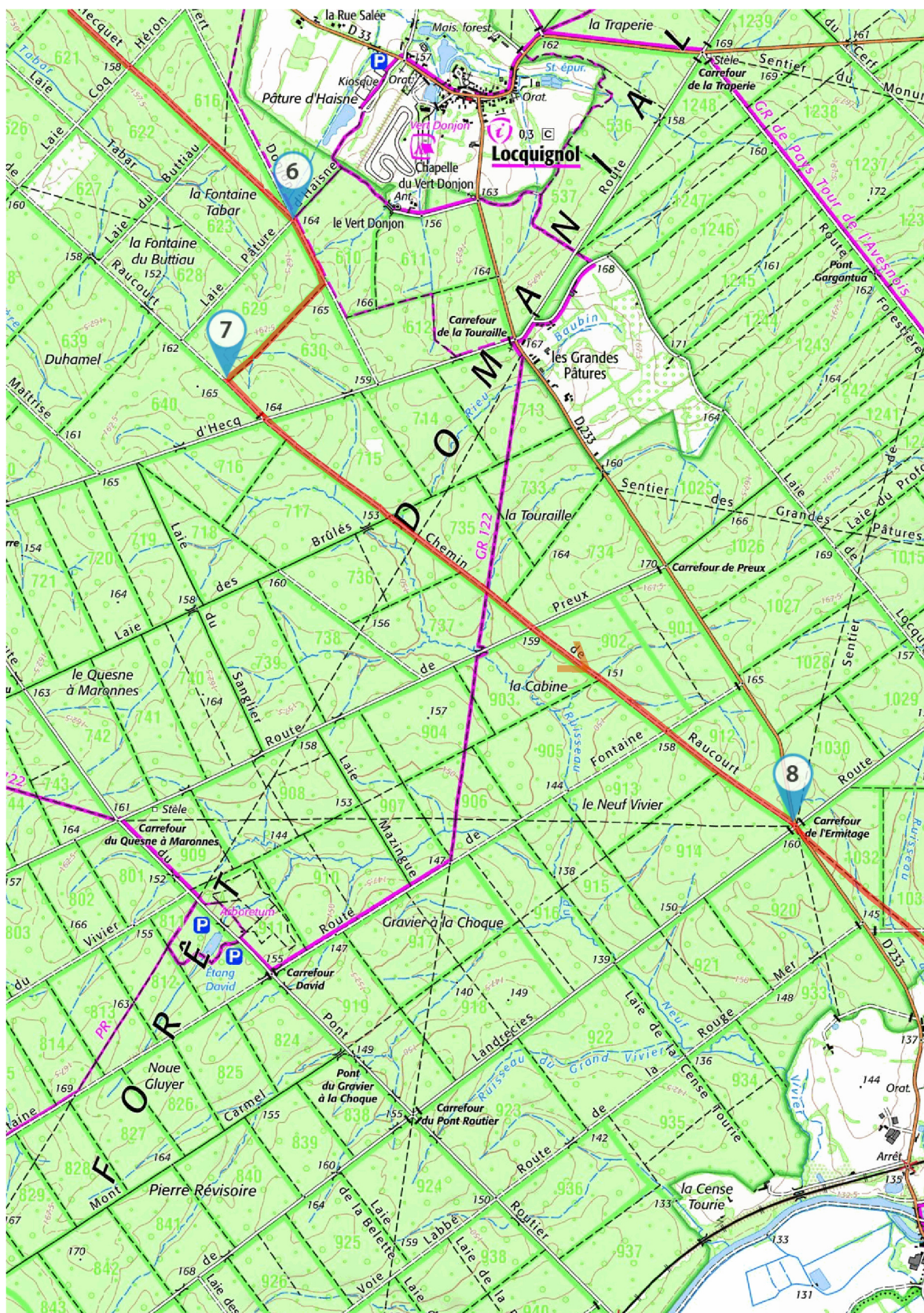
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

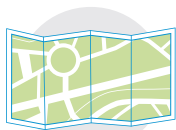
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



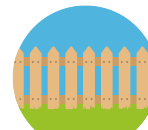
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.